

PROTOCOLE D'ENTENTE EN RÉCIPROCITÉ

- Entre Le Centre de formation des Nouvelles-Technologies, situé au 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse (Québec) Canada, J5W-1L2, dûment représenté par madame Suzanne Handfield, directrice de centre.
- Et Le Lycée privé du Guiers Val d'Ainan, situé au 10, Place du Marché, 38480 Pont-de-Beauvoisin, France, dûment représenté par monsieur Didier Carnelli, directeur d'établissement.

Mise en contexte

Depuis maintenant sept ans, le centre de formation des Nouvelles-Technologies, à Sainte-Thérèse en région des Laurentides au Québec, et le Lycée du Guiers Val d'Ainan à Pont-de-Beauvoisin, en région Rhône-Alpes de France, sont partenaires. Cette collaboration s'actualise par la réalisation de stages de formation professionnelle des élèves finissants dans divers programmes. Ce sont plus de soixante-dix élèves français et autant d'élèves québécois qui ont bénéficié jusqu'à maintenant de ce partenariat.

Un jumelage des équipes enseignantes et des élèves a depuis été réalisé et tour à tour, les cohortes du Québec sont appelées à réaliser leur stage de fin d'études en sol français et les élèves de la France viendront à compléter leur formation en stage au Québec.

Considérant que depuis maintenant sept ans le centre de formation des Nouvelles-Technologie de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et le Lycée du Guiers Val d'Ainan se sont investis dans le développement d'un jumelage entre les deux organisations.

Considérant que des stages de formation professionnelle pour les élèves du Québec sont recherchés, trouvés et réalisés en France, et que la réciprocité s'applique pour les élèves de la France.

Considérant que les expériences passées ont été concluantes et qu'une volonté commune est bien présente pour la suite de cette collaboration.

Considérant que la volonté des équipes enseignantes, des membres du personnel et des élèves des deux organisations à poursuivre cette collaboration pour les prochaines années.

Considérant qu'une «Intention de partenariat» a été signée en avril 2008 entre le Comité régional Rhône-Alpes de l'enseignement catholique (CRAEC) et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'actualisation de protocole d'entente entre leurs établissements scolaires mutuels.

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Principes directeurs

Dans l'application de la présente entente, les partenaires cités (CFNT et Lycée du Guiers Val d'Ainan) détiennent collectivement et individuellement une expertise et un savoir-faire reconnus en éducation, au Québec et en France.

Les deux parties reconnaissent l'avantage de mettre en commun leur expertise respective, leurs efforts, leurs ressources, pour développer et réaliser, en partenariat, les actions projetées.

Dans l'application du présent « protocole d'entente », les parties s'engagent à respecter les pratiques reconnues de saine gestion axées sur la transparence, l'efficacité et la responsabilité.

La présente entente est assujettie aux objectifs, principes et règles de fonctionnement stipulés dans les règlements et politiques des deux organisations.

2. Engagements des parties

2.1 Les organisations partenaires s'engagent par la présente, pour une septième année consécutive, à un jumelage en 2012 entre leurs deux sections :

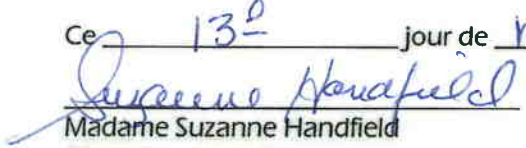
- ⊕ STAGE EN FRANCE sera réalisé par huit élèves finissants à l'Attestation de spécialisation professionnelle en « Représentation » ainsi qu'au DEP en « Secrétariat » du Centre de formation des Nouvelles-Technologies du 21 juin au 7 juillet 2012. Les élèves de ces programmes doivent effectuer deux semaines de stage en entreprise qui seront non rémunérées, dans le pays d'accueil.
- ⊕ STAGE AU QUÉBEC sera réalisé par huit élèves au BAC Pro comme « Technicien en vente & conseil » du Lycée du Guiers Val d'Ainan du 13 octobre au 10 novembre 2012. Les élèves de cette section doivent effectuer quatre semaines de stage en entreprise qui seront non rémunérées, dans le pays d'accueil.

2.2 Les responsabilités des établissements lors de la préparation du séjour, l'accueil des stagiaires et le retour au pays.

- ⊕ Chaque établissement assure au sein de son pays :
 - o la recherche de financement pour la réalisation des séjours;
 - o la logistique du séjour (hébergement, transports, etc.);
 - o la recherche des stages pour les élèves de son partenaire jumelé;
 - o l'encadrement des élèves pendant la durée du stage est assuré conjointement par des enseignants français et québécois;
 - o la rédaction d'un rapport de stage;
 - o l'échange d'expertise entre les deux organisations jumelées serait un atout majeur;

En foi de quoi, les parties ont signé à Saint-Eustache, Québec, Canada

Ce 13^e jour de Mars 2012


Madame Suzanne Handfield
Directrice de centre
Centre de formation des
Nouvelles-Technologies, CSSMI


Monsieur Didier Carnelli
Directeur d'établissement
Lycée du Guiers Val d'Ainan